



# 34<sup>e</sup> CHALLENGE SKI ASM

BULLETIN  
D'INSCRIPTION

15 → 17 JANVIER 2027 • MMV LES ARCS

**385 €**

TARIF / PERSONNE

**4**

SKIEURS OU SNOWBOARDERS / ÉQUIPE

**15 DÉC.**

DATE LIMITE D'ANNULATION

## À SAVOIR AVANT DE S'INSCRIRE

- Inscription prise en compte si accompagnée du chèque correspondant. Pas de réservation par téléphone.
- Clôture lorsque le quota est atteint ; le nombre d'équipes par entité sera confirmé après clôture pour favoriser la participation du plus grand nombre.
- Composition : 4 skieurs ou 4 snowboarders uniquement, avec au moins une femme ou un homme par équipe.
- Toute modification ultérieure doit impérativement être signalée par note.

**Règlement & n° utiles : à venir.**

## COORDONNÉES DE L'ENTITÉ

| SOCIÉTÉ | ADRESSE | TÉLÉPHONE | @MAIL |
|---------|---------|-----------|-------|
|         |         |           |       |
|         |         |           |       |

## VOTRE ÉQUIPE

CRE = coureur responsable d'équipe • C = coureur • Tailles : S / M / L / XL / XXL • Location du matériel à la charge des participants.

| NOMS – PRÉNOMS | H / F | CRE / C | SKI / SNOW | LOCATION<br>OUI / NON | TAILLE |
|----------------|-------|---------|------------|-----------------------|--------|
|                |       |         |            |                       |        |
|                |       |         |            |                       |        |
|                |       |         |            |                       |        |
|                |       |         |            |                       |        |

## COMPÉTITION & CLASSEMENTS

### COMPÉTITION :

- **Casque obligatoire** : aucun compétiteur ne sera autorisé à prendre le départ sans le port du casque.
- Échange de dossard : disqualification de l'équipe.  
Retard au départ : départ en dernière position.

### CLASSEMENT :

- Individuel : les 3 premier(e)s femmes et hommes SKI ou SNOW.
- Par équipe : les 3 premières équipes SKI ou SNOW dans lesquelles figurera au moins une femme ou un homme

## CONDITIONS

### PAIEMENT :

Chèques à libeller à l'ordre de l'ASM. Inscription validée à réception du paiement ; chèques de caution non acceptés.

### ANNULATION :

100 % du montant sera retenu pour toute annulation après le 15 décembre.

### ASSURANCE :

Chaque participant bénéficie d'une assurance individuelle et nominative.

### RESPONSABILITÉ :

Les participants sont personnellement responsables des accidents matériels ou physiques causés en dehors des épreuves.

**DROIT À L'IMAGE** : les personnes constituant l'équipe ci-dessus autorisent l'ASM à exploiter, dans le cadre de sa communication, les films et photographies réalisés lors de ce Challenge.

DATE

SIGNATURE